

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 mars 2020 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

M. BETTENCOURT Florian, M. CHEMIN Marc, M. DEPORTE Eric, M. FOYER Patrice, M. GIROUARD Daniel, M. HAUCHARD Guillaume, M. LEGRAND Alain, M. MONCEL Gérard, Mme PELEAU Sophie, M. THUILLIER Daniel

Procuration(s) :

M. LEGRAND Christophe donne pouvoir à M. DEPORTE Eric, M. BOUGUET Jean-Claude donne pouvoir à M. FOYER Patrice

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BOUGUET Jean-Claude, M. LEGRAND Christophe

Secrétaire de séance : M. HAUCHARD Guillaume

Président de séance : M. LEGRAND Alain

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente réunion est à adopter à l'unanimité des présents

Pour information : Monsieur le Maire informe que la panne électrique du réseau d'éclairage public de la route d'Allouville a duré, que ce problème vient que tous les points lumineux n'ont pas été validés et transmis par le SDE 76 vers ENEDIS qui est le nouveau distributeur en électricité depuis janvier 2020.

Il indique également que ce n'est pas Caux Seine Agglo qui a la compétence, comme il put l'entendre mais le syndicat électrique SDE 76

Vote du Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Nicole COUTURIER, Trésorière à la clôture de l'exercice, Monsieur le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures, le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

En exercice : 12

Présents : 10

Procurations : 2

Suffrages exprimés : 12

POUR : 11

CONRE : 0

ABSTENTION : 1 (Daniel GIROUARD)

A la majorité des présents le compte de gestion 2019 est approuvé

Vote du Compte-Administratif 2019

Après lecture du compte-administratif, comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu	199 939,00 €
	Réalisé	47 239,50 €
	Reste à réaliser	150 147,23 €
Recettes	Prévu	199 939,00 €
	Réalisé	175 088,44 €
	Reste à réaliser	15 638,37 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	453 145,00 €
	Réalisé	434 967,15 €
Recettes	Prévu	453 145,00 €
	Réalisé	471 165,00 €

Résultat de Clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	127 848,94 €
FONCTIONNEMENT	36 198,54 €
Résultat Global	164 047,48 €

Vote à Main Levée : Monsieur LEGRAND Alain Maire ne participe au vote

En exercice : 12

Présents : 9

Procurations : 2

Suffrages exprimés : 11

POUR : 10

CONRE : 0

ABSTENTION : 1 (Daniel GIROUARD)

A la majorité des présents le Compte Administratif 2019 est accepté.

Signatures de l'arrêté du compte administratif a lieu, Monsieur Daniel GIROUARD, ne signe pas le compte-administratif

Affectation des résultats 2019

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	8 889,00 €
- Un excédent reporté de	27 309,45 €
- Soit un EXEDENT de fonctionnement cumulé de	36 198,54 €
- Un excédent d'investissement de	127 848,94 €
- Un déficit des restes à réaliser de	134 508,86 €
- Soit un besoin de financement de	6 659,92 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXEDENT	36 198,54 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	6 659,92 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	29 538,62 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXEDENT 127 848,94 €

En exercice : 12
Présents : 10
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 12
POUR : 11
CONRE : 0
ABSTENTION : 1 (Daniel GIROUARD)

Rémunération des Animateurs du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} avril 2020

Il est rappelé que les animateurs sont recrutés avec un contrat d'engagement éducatif, Monsieur le Maire propose les rémunérations suivantes :

Poste de Direction

Animateur BAFD ou équivalence ou BAFA avec dérogation : 74 € Brut/jour travaillé
Ou Stagiaire BAFD

Poste de Sous-Direction

Animateur BAFD ou Equivalence : 72 € Brut/jour travaillé
Animateur BAFA ou Equivalence : 52 € Brut/jour travaillé

Poste d'animateur

Animateur BAFA : 50 € Brut /jour travaillé
Animateur BAFA ou Stagiaire BAFA : 36 € Brut/jour travaillé
Animateur non diplômé : 34 € Brut/jour travaillé

Les réunions de préparation ainsi que les garderies de Maulévrier-Ste-Gertrude (matin et soir) seront comptées en 1/2 tarifs ci-dessus

Rémunération des Veillées ou Veillées+Nuits :

BAFD ou Equivalence ou Direction avec Dérogation, Stagiaire BAFD

Veillée : 28 €

Veillée + nuit : 44 €

BAFA ou Equivalence

Veillée : 15,50 €

Veillée + nuit : 31 €

Animateur Stagiaire BAFA et non diplômé

Veillée : 10,50 €

Veillée + nuit : 21 €

A l'unanimité des présents ces propositions sont validées

Défense Incendie

Monsieur le Maire, indique, qu'aucune décision ne sera prise ce soir, que les demandes de subventions ont été déposées, suivant la dernière réunion pour la Route du Vieux Louvetot et la Route du Noir Trou.

Et indique les subventions attendues pour ces 2 opérations :

Poteau incendie : Conseil Général : 800 € + DETR : 1 030.40 € + Caux Seine Agglo : 515.20 €
= 2345.60 de subventions reste à la charge de la commune 230.40 €

Réserve enterrée Route du Noir Trou : Conseil Général : 20 % DETR : 40 % Caux Seine Agglo : 20 % = 80 % de subvention pour ce projet

Eclairage Public Route du Château d'Eau

Monsieur le Maire a reçu un devis du SDE 76, dans lequel est aussi incorporé le remplacement d'un mât endommagé résidence de la Vierge, qu'il est prévu 7 point d'éclairage route du Château d'eau allant de la sortie de la Résidence du Bourg jusqu'au carrefour route d'Allouville et route du Bourg. La subvention que pourrait verser le SDE 76 serait de 9 825.43 € resterait à la charge de la commune 6 563.77 € sur un montant de 16 389.20 €

Réparation du Clocher

Monsieur le Maire a demandé un devis à BODET pour l'intervention de cordistes sur le clocher, car le couvreur ne peut pas passer avec une nacelle pour effectuer les réparations d'ardoises sur le clocher, les travaux s'élèvent à 3 360 € TTC.

Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Monsieur le Maire informe que la commune peut adhérer au FAJ pour un montant de 171.12 € (Nombre habitants : 744 x 023 €)

Un vote à main levée à lieu :

10 Présents + 2 Procurations

12 Votants

POUR : 7 + 1 Procuration = 8

CONTRE : 3 + 1 Procuration : CONTRE 4

Eric DEPORTE, Alain LEGRAND, Guillaume HAUCHARD

Questions diverses et informations diverses

La cuve à fioul qui est enterrée est percée à l'école, le fioul c'est déversé dans les canalisations, Caux Seine Agglo a dépollué ces canalisations

La pompe à chaleur du dortoir de la maternelle est de nouveau en panne, l'entreprise tarde à réparer, Eric DEPORTE se charge de demander à une autre entreprise (LS FROID)

Les dossiers d'inondation de la route du Noir Trou et Route de Flamare (RD104) sont en étude avec le syndicat des bassins versants, des conventions pourront être passées avec les propriétaires des terrains pour éviter les inondations (Mare chez Mme PELTIER)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 21 heures 45

AFFICHE le 13 mars 2020

Fait à LOUVETOT
Le Maire,

